

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES

Business Center

Immatriculée à DUBAÏ

LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h

Vendredi : 09h - 12h

contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0701
Facture Date	5 novembre 2023
Date échéance	29 janvier 2024
Total à payer	0,00 €

A l'attention de

Amira BEN BAHA

a.benbaha@outlook.fr

Vous trouverez les photos de votre chambre au HILTON AL HABTOOR CITY [via ce lien](#)Vous trouverez les photos de votre chambre au NH PALM JUMEIRAH [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels HILTON AL HABTOOR CITY 5 nuits chambre guest petits déjeuners inclus NH PALM JUMEIRAH 5 nuits studio petits déjeuners inclus 19 au 29 février 2024 2 adultes	2 494,88 €	2 494,88 €
1	Vols A/R SAUDIA AIRLINES Départ de Paris le 19 février 2024 à 11h25, arrivée le 20 février 2024 à 01h10 à Dubai (escale 2h40 à Riyad), Retour le 29 février 2024 depuis Dubai à 22h30, arrivée à Paris le 1er mars 2024 à 07h00 (escale 2h20 à Riyad).	805,12 €	805,12 €

Sous Total	3 300,00 €
Tax	0,00 €
Payé	-3 300,00 €
Total à payer	0,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé